

Procès-VerbalCommission Régionale Sportive SENIORS

REUNION DU MERCREDI 19 NOVEMBRE 2025

(par voie électronique)

Président de la Commission : M. Yves BEGON.

Présents : MM. Jean-François CLEMENT, Roland LOUBEYRE, Bernard VELLUT

* * * * * * *

INFORMATIONS

* PORT D'UN BRASSARD PAR LES EDUCATEURS (Rappel)

Sur proposition de la Commission Régionale du Statut des Educateurs en Entraineurs de Football (CRSEEF) et dans le cadre de la lutte contre les violences et incivilités, l'obligation du port d'un brassard par les éducateurs des équipes est reconduite pour cette saison.

A l'occasion d'un match régional (Senior, Jeune, Féminin, Futsal) chaque éducateur responsable d'équipe a l'obligation de porter et de manière visible un brassard lorsqu'il s'installe sur le banc.

Ces brassards sont à prévoir par le club pour ses équipes concernées.

* TERRAINS IMPRATICABLES

La Commission invite les clubs à se conformer aux dispositions fixées à l'article 38 des R.G. de la Ligue (pages 30 à 32) concernant la procédure à respecter pour les reports de match et les sanctions encourues en cas de non-respect.

Article 38.3 (rappel)

« Au cours d'une saison, à partir de 2 matchs de championnat remis et non encore joués ou rejoués pour une même équipe (arrêté municipal ou non), le club doit fournir un terrain de repli à partir du 3ème match remis à jouer ou rejouer. Ce terrain devra répondre aux exigences de l'épreuve ou, à défaut, présenter une installation sportive de repli classée au minimum de la catégorie inférieure à celle préconisée à la pratique de la compétition.

La Commission des Compétitions peut exiger du club de jouer sur un terrain classé 2 niveaux en dessous de celui exigé pour le niveau de compétition, à condition d'utiliser les vestiaires joueurs et arbitres du terrain impraticable et d'avoir une aire de jeu aux dimensions minimales requises, soit 100m x 60m.

A défaut de proposer un terrain de repli, la Commission peut prononcer, après examen des éléments factuels, une sanction envers le club fautif pouvant aller jusqu'à la perte du match par pénalité. »

* TRANSMISSION DE LA F.M.I.

Pour toutes les rencontres, l'utilisation de la F.M.I. est obligatoire. A titre exceptionnel et en cas d'impossibilité d'accès à la F.M.I. le jour du match, le club recevant doit toujours disposer d'une feuille de match papier de substitution disponible sur FOOTCLUBS.

Le délai de la transmission de la F.M.I. est fixé au plus tard le dimanche à 20h00 au dans un délai de 24 heures pour les matchs en semaine.

Le non-envoi ou l'envoi hors-délai de la feuille de match entraine l'application d'une amende pour le club recevant fixée pour cette saison à **75 Euros**.

Rappel du texte adopté à l'A.G. du 28 juin 2025 (article 33 des R.G. Lique) :

« Sanctions:

...Le non-envoi ou l'envoi hors délai de la feuille de match entraine l'application d'une amende pour le club recevant (voir tarifs pour le montant).

La non-transmission de la feuille de match dans un délai de vingt jours suivant la rencontre (championnat ou coupe) entrainera un retrait d'un point avec sursis à l'équipe concernée dans son championnat puis un point ferme à partir de la deuxième infraction, et ainsi de suite pour chaque match dont la feuille de match ne sera pas envoyée.

Dans le cas où le non-envoi de la feuille de match serait à imputer au club visiteur, ce dernier pourra être sanctionné à la place du club recevant. »

RAPPEL DES TYPES D'HORAIRES

Il existe 3 types d'horaire (cf. : article 31 des R.G. de la Ligue).

A / L'horaire légal

C'est l'horaire qui est automatiquement entré dans la base informatique et que si aucun club ne se manifeste, sera l'horaire de la rencontre.

A savoir:

- Samedi 18h00 en R1
- Dimanche 15h00 en R2 et R3

B / L'horaire autorisé

C'est l'horaire qui nécessite un courrier du Club recevant modifiant son horaire légal.

L'horaire autorisé est défini par une plage de possibilités que peut utiliser le Club recevant pour organiser sa gestion et son planning des rencontres,

Dans ce cas, il n'y a besoin ni de l'accord de l'autre club ni de celui de la Ligue

Plages horaire autorisées :

- Dimanche 14h30 ou 15h00 en R1
- Dimanche 14h30 en R2 et R3
- Dimanche entre 12h30 et 13h00 (uniquement en lever de rideau). La R1 pourra également jouer en lever de rideau à cet horaire mais uniquement avant une rencontre d'un championnat national.
- Samedi entre 19h00 et 20h00 (uniquement si éclairage minimum E6) par pas de 30 minutes en R2 et R3
- Samedi entre 18h00 et 20h00 (uniquement si éclairage minimum E5) par pas de 30 minutes en R1

- En R2 et R3 : samedi entre 17h00 et 19h00 par pas de 30 minutes, si la distance kilométrique entre les deux clubs est inférieure à 100 km et si éclairage E6 minimum.

C / L'horaire négocié

C'est l'horaire qui a été convenu par deux clubs par écrit ou par accord sur FOOTCLUBS et qui sera soumis à la Commission Régionale des Compétitions pour accord définitif.

D / NOTA -

Dans le cas d'une distance supérieure à 200 kms entre deux équipes, le club qui se déplace pourra refuser un horaire autorisé. Dans ces conditions, l'horaire légal sera appliqué.

PERIODES AUTORISEES POUR CHANGEMENT D'HORAIRE

3 périodes régissent les changements d'horaire :

Période VERTE :

Cette période se situe jusqu'à 18h00 le lundi qui précède de 13 jours le dimanche du week-end de la rencontre : accord de l'adversaire obligatoire si l'horaire souhaité_est_hors des horaires légaux ou autorisés

- Période ORANGE :

Cette période se situe jusqu'à 18h00 le lundi qui précède de 6 jours le dimanche du week-end de la rencontre : **accord de l'adversaire obligatoire et ce quel que soit l'horaire demandé**.

Période ROUGE :

Cette période dite **D'EXCEPTION** se situe de 18h00 le lundi qui précède de 6 jours le dimanche du week-end de la rencontre jusqu'au jour de celle-ci : **modification interdite sauf accord explicite** de la Commission Régionale des Compétitions.

ATTENTION:

- En cas de non-respect de cette procédure, les Clubs auront match perdu par pénalité avec application des règles équivalentes au forfait.
- Les changements de terrain au sein d'un Club ne nécessitent pas l'accord de l'adversaire, même en période orange ou rouge, si le terrain choisi figure sous le numéro du Club recevant. Le Club recevant aura l'obligation de prévenir la Ligue, par mail et par téléphone, les officiels et l'adversaire, au moins trois heures avant le match (quel que soit le revêtement).

DOSSIER

REGIONAL 3 - Poule F

* Match n° 25358.1: ATOM'SPORT FOOTBALL PIERRELATTE / A.S. ST JUST-ST RAMBERT du 02/11/2025

La Commission Régionale Sportive Seniors prend acte de la décision de la Commission Régionale des Règlements en date des 10 et 13 novembre 2025 qui a confirmé le report du match en rubrique en raison du terrain impraticable.

Le club de l'A.S. ST JUST-ST RAMBERT a interjeté appel de cette décision.

COURRIER DES CLUBS (changement d'horaire)

La Commission Régionale Sportive Seniors entérine les changements d'horaire ci-après sollicités à ce jour par les Clubs pour le :

A / WEEK-END des 2-23 NOVEMBRE 2025 (additif)

REGIONAL 2 – Poule E

* F.C. ALLOBROGES ASAFIA GRENOBLE (544456)

Le match n° 26549.1: F.C. ALLOBROGES ASAFIA GRENOBLE / OI. SALAISE RHODIA se disputera le samedi 22 novembre 2025 à 18h00 sur le terrain synthétique du stade Louis Jallud, à **LA MURETTE.**

* A.S. SAINT PRIEST (504692)

Le match n° 26529.1 : A.S. SAINT PRIEST (2) / Oc. EYBENS se disputera le dimanche 23 novembre 2025 à 12h00 sur le terrain synthétique du stade Jacques Joly, à **SAINT PRIEST.**

REGIONAL 3 – Poule E

* AVENIR FOOTBALL PAYS DE COISE (563727)

Rectificatif: Le match n° 25123.1: AVENIR FOOTBALL PAYS DE COISE / A.S. MISERIEUX TREVOUX (2) se disputera le samedi 22 novembre 2025 à 19h00 sur le terrain synthétique du stade Municipal, à **COISE.**

REGIONAL 3 – Poule F

* A.S. SAINT JUST SAINT RAMBERT (523656)

Le match n° 25369.1 : A.S. SAINT JUST SAINT RAMBERT/ O. SALAISE RHODIA (2) se disputera le dimanche 23 novembre 2025 à 14h30 au Complexe Sportif des Unchats, à **SAINT JUST SAINT RAMBERT.**

REGIONAL 3 – Poule H

* Ent. VAL D'HYERES (548901)

Le match n° 25544.1 : Ent. VAL D'HYERES / LYON FOOTBALL F.C. se disputera le dimanche 23 novembre 2025 à 14h30 au stade Municipal, à **MONTAGNOLE**.

REGIONAL 3 – Poule I

* **CLUSES F.C.** (519170)

Le match n° 25628.1 : F.C. CLUSES / F.C. COLOMBIER-SATOLAS se disputera le dimanche 23 novembre 2025 à 14h30 au Parc des Sports des Esserts, à CLUSES.

* F.C. LA TOUR SAINT CLAIR (552232)

Le match n° 25696.1 : F.C. LA TOUR SAINT CLAIR (2) / Am. S. TRAVAILLEURS TURCS OYONNAX se disputera le dimanche 23 novembre 2025 à 14h30 au stade Gérifondière, à **SAINT JEAN DE SOUDAIN.**

REGIONAL 3 – Poule J

* **COTE SAINT ANDRE F.C.** (544455)

Le match n° 26133.1 : COTE SAINT ANDRE F.C. / SEYSSINET A.C. (2) se disputera le dimanche 23 novembre 2025 à 14h30 au stade Rémy Jouffrey, à **LA COTE SAINT ANDRE.**

B / WEEK-END des 29-30 NOVEMBRE 2025

REGIONAL 1 – Poule A

* **U.S. BLAVOZY** (518169)

Le match n° 20100.1 : U.S. BLAVOZY / Esp. CEYRAT se déroulera le dimanche 30 novembre 2025 à 14h30 au stade de Panassac, à **BLAVOZY**.

* U.S. MONISTROL SUR LOIRE (504294)

Le match n° 20096.1 : U.S. MONISTROL SUR LOIRE / F.C. CHASSIEU DECINES se déroulera le dimanche 30 novembre 2025 à 14h30 au stade du Monteil, à **MONISTROL SUR LOIRE**.

* U.S. SUCS ET LIGNON (581280)

Le match n° 20101.1 : U.S. SUCS ET LIGNON / F.C. RIOM se déroulera le dimanche 30 novembre 2025 à 14h30 au stade Marcel Ouillon, à **SAINT MAURICE DE LIGNON**.

REGIONAL 2 - Poule A

* F.C. COURNON D'AUVERGNE (547699)

Le match n° 20266.1 : F.C. COURNON D'AUVERGNE / SAUVETEURS BRIVOIS se déroulera le samedi 29 novembre 2025 à 17h00 au stade Joseph et Michel Gardet, à **COURNON D'AUVERGNE**. * **A.S. DOMERATOISE** (506250)

Le match n° 20323.1 : À.S. DOMERAT / U.S. BEAUMONT se déroulera le samedi 29 novembre 2025 à 18h00 au stade Municipal, à **DOMERAT**.

REGIONAL 2 - Poule B

* **U.S. BLAVOZY** (518169)

Le match n° 20474.1: U.S. BLAVOZY (2) / MOULINS YZEURE FOOT 03 AUVERGNE (2) se déroulera le samedi 29 novembre 2025 à 19h00 sur le terrain synthétique du stade de Panassac à **BLAVOZY.**

* Ac. S. MOULINS FOOT (581843)

Le match n° 20453.1 : Ac. S. MOULINS FOOT / Ent. NORD LOZERE se déroulera le samedi 29 novembre 2025 à 20h00 au stade Hector Rolland à **MOULINS**.

* **F.C. RIOM** (508772)

Le match n° 20494.1 : F.C. RIOM (2) / U.S. SAINT FLOUR se déroulera le samedi 29 novembre 2025 à 18h30 sur le terrain synthétique du Parc des Sports à **RIOM.**

* **ROANNAIS FOOT 42** (552975)

Le match n° 20495.1: ROANNAIS FOOT 42 / A. Am. LAPALISSE se déroulera le samedi 29 novembre 2025 à 18h00 au stade Henry Malleval à **ROANNE.**

* C.S. VOLVIC (506562)

Le match n° 20411.1: C.S. VOLVIC / F.C. CHATEL-GUYON se déroulera le samedi 29 novembre 2025 à 18h00 au stade Michel Champleboux à **VOLVIC.**

REGIONAL 2 – Poule C

* L'ETRAT LA TOUR SPORTIF (504775)

Le match n° 20547.1 : L'ETRAT LA TOUR SPORTIF / F.C. ANNONAY se déroulera le samedi 29 novembre 2025 à 18h00 sur le terrain synthétique du Complexe Sportif des Ollières, à **L'ETRAT**.

* Av. S. SUD ARDECHE FOOT (550020)

Le match n° 20546.1 : Av. S. SUD ARDECHE FOOT / U.S. FEILLENS se déroulera le samedi 29 novembre 2025 à18h00 au stade du Colombier, à ST ETIENNE DE FONTBELLON.

* **F.C. VENISSIEUX** (582739)

Le match n° 20544.1 : F.C. VENISSIEUX / F.C. SAINT PAUL EN JAREZ se déroulera le samedi 29 novembre 2025 à 18h00 sur le terrain synthétique du stade Laurent Gérin à **VENISSIEUX.**

* **U.S. VILLARS** (527379)

Le match n° 20545.1: U.Ś. VILLARS / C.S. LAGNIEU se déroulera le samedi 29 novembre 2025 à 19h00 sur le terrain synthétique du stade Roger Villeneuve, à **VILLARS**.

REGIONAL 2 – Poule D

* F.C. ECHIROLLES (515301)

Le match n° 20613.1 : F.C. ECHIROLLES / AIX F.C. se déroulera le samedi 29 novembre 2025 à 18h00 au stade Eugène Thénard à **ECHIROLLES**.

* LYON LA DUCHERE (520066)

Le match n° 20615.1 : LYON LA DUCHERE (2) / O. VALENCE (2) se déroulera le samedi 29 novembre 2025 à 18h00 sur le terrain synthétique du stade de la Sauvegarde à **LYON**.

* **E.S. MANIVAL** (523348)

Le match n° 20669.1 : E.Ś. MANIVAL / MOS3R F.C. se déroulera le samedi 29 novembre 2025 à 20h00 sur le terrain synthétique du stade François Régis Bériot, à **SAINT ISMIER**.

REGIONAL 2 – Poule E

* **A.S. CRAPONNE** (504730)

Le match n° 26551.1 : A.S. CRAPONNE / A.S. SAINT PRIEST (2) se déroulera le samedi 29 novembre 2025 à 18h00 sur le terrain synthétique du stade Charles Trévoux à **CRAPONNE**.

* SUD LYONNAIS FOOT 2013 (580984)

Le match n° 26510.1 : SUD LYONNAIS FOOT 2013 / U.S. ANNECY LE VIEUX se déroulera le samedi 29 novembre 2025 à 19h00 sur le terrain synthétique du stade de la Plaine à **COMMUNAY**.

* **E.S. DU RACHAIS** (546479)

Le match n° 26432.1 : E.S DU RACHAIS / AIN SUD se déroulera le samedi 29 novembre 2025 à 19h00 sur le terrain synthétique du stade Albert Batteux à **MEYLAN**.

* E.S. TARENTAISE (552674)

Le match n° 26431.1 : Es. TARENTAISE / F.C. BOURGOIN JALLIEU (2) se déroulera le samedi 29 novembre 2025 à 19h00 au stade Joseph Bardassier à **MOUTIERS TARENTAISE**.

REGIONAL 3 – Poule A

* CHATAIGNERAIE CANTAL (551385)

Le match n° 24439.1 : CHATAIGNERAIE CANTAL / DOMES SANCY FOOT se déroulera le samedi 29 novembre 2025 à 20h00 au stade municipal à **LACAPELLE DEL FRAISSE**.

* **U.S. ISSOIRE** (506507)

Le match n° 24444.1: U.S. ISSOIRE / A.S.C. SAINT GERMAIN DES FOSSES se déroulera le samedi 29 novembre 2025 à 19h00 au Complexe Sportif Lavédrine à **ISSOIRE.**

* U.S. VENDAT-BELLERIVE-BRUGHEAS (519999)

Le match n° 24442.1 : U.S. VENDAT-BELLERIVE-BRUGHEAS / Esp. CEYRAT (2) se déroulera le samedi 29 novembre 2025 à 19h00 au stade Boucle des Isles à **BELLERIVE SUR ALLIER**.

REGIONAL 3 – Poule B

* F.C. COMMENTRY (582321)

Le match n° 24508.1 : F.C. COMMENTRY / AMBERT LIVRADOIS SUD F.C. se déroulera le samedi 29 novembre 2025 à 19h00 sur le terrain synthétique du stade Lucien Vincent à **COMMENTRY**.

* **LEMPDES-SPORTS** (518527)

Le match n° 24606.1 : LEMPDES-SPORTS / F.C. CHAMALIERES (3) se déroulera le samedi 29 novembre 2025 à 18h00 au stade de la Plaine de Jeux du Marais à **LEMPDES.**

REGIONAL 3 – Poule C

* C.S. PONT DU CHATEAU (520152)

Le match n° 24743.1 : C.S. PONT DU CHATEAU / A.S. DOMPIERRE se déroulera le samedi 29 novembre 2025 à 20h00 au stade Léon Baget à **PONT DU CHATEAU**.

* **S.A. THIERS** (508776)

Le match n° 24744.1 : S.A. THIERS (2) / S.C. AVERMES se déroulera le samedi 29 novembre 2025 à 20h00 sur le terrain synthétique du Parc des Sports Antonin Chastel à **THIERS**.

REGIONAL 3 – Poule D

* U. GLE ARMENIENNE LYON DECINES (504671)

Le match n° 24928.1 : U. GLE ARMENIENNE LYON DECINES / SOUS ECOLES LAIQUES SAINT PRIEST se déroulera le samedi 29 novembre 2025 à 18h00 au Parc des Sports R. Trousset à **DECINES CHARPIEU.**

* F.C. COURNON D'AUVERGNE (547699)

Le match n° 24879.1 : F.C. COURNON D'AUVERGNE (2) / F.C. VELAY se déroulera le samedi 29 novembre 2025 à 19h30 au stade Joseph et Michel Gardet, à **COURNON D'AUVERGNE**.

REGIONAL 3 – Poule E

* Ent. S. REVERMONTOISE (514055)

Le match n° 25191.1 : Ent. S. REVERMONTOISE / RHONE CRUSSOL FOOT 07 se déroulera le samedi 29 novembre 2025 à 18h00 sur le terrain synthétique du stade Gaston Gaillard, à **SAINT MARTIN DU MONT.**

REGIONAL 3 – Poule F

* **OI. SALAISE RHODIA** (504465)

Le match n° 25720.1: OI. SALAISE RHODIA (2) / F.C. GERLAND se déroulera le dimanche 30 novembre 2025 à 12h30 sur le terrain synthétique du stade de la Terre Rouge à **ROUSSILLON**.

* **SORBIERS LA TALAUDIERE FOOTBALL** (564205)

Le match n° 25375.1 : SORBIERS LA TALAUDIERE FOOTBALL / U.S. MOURSOISE se déroulera le dimanche 30 novembre 2025 à 14h30 au stade Marcel Thinet, à **LA TALAUDIERE**.

REGIONAL 3 – Poule G

* **DOMARIN A.S.** (528356)

Le match n° 26466.1 : A.S. DOMARIN. / F.C. BOURGOIN JALLIEU (3) se déroulera le samedi 29 novembre 2025 à 18h00 sur le terrain synthétique du stade Municipal à **DOMARIN.**

* OI. RILLIEUX (587825)

Le match n° 25458.1 : Ol. RILLIEUX / E.S.B. FOOTBALL MARBOZ se déroulera le samedi 29 novembre 2025 à 18h30 sur le terrain synthétique du Complexe Sportif des Lônes à **RILLIEUX LA PAPE.**

* OI. VILLEFONTAINE 2025 (528363)

Le match n° 25459.1: OI. VILLEFONTAINE 2025 (2) / DOMBES BRESSE F.C. se déroulera le samedi 29 novembre 2025 à 20h00 sur le terrain synthétique du stade de la Prairie à **VILLEFONTAINE.**

* C.S. VIRIAT (504312)

Le match n° 25496.1 : C.S. VIRIAT / F.C. LIMONEST DARDILLY SAINT DIDIER (2) se déroulera le samedi 29 novembre 2025 à 18h30 au stade Pierre Brichon à **VIRIAT**.

REGIONAL 3 – Poule H

* **A.S. MONTREAL LA CLUSE** (511575)

Le match n° 25550.1 : A.S. MONTREAL LA CLUSE / Ent. VAL D'HYERES se déroulera le samedi 29 novembre 2025 à 19h00 sur le terrain synthétique du stade Orindis à **MONTREAL LA CLUSE**.

* **F.C. PLAINE TONIQUE** (560193)

Le match n° 25545.1 : F.C. PLAINE TONIQUE / LYON FOOTBALL F.C. se déroulera le samedi 29 novembre 2025 à 18h00 au stade du Moulin Neuf à **MALAFRETAZ**.

* **A.S. SAINT MARTIN EN HAUT** (519579)

Le match n° 25546.1 : A.S. SAINT MARTIN EN HAUT / U.S. LA MOTTE SERVOLEX se déroulera le samedi 29 novembre 2025 à 18h00 sur le terrain synthétique du stade municipal de **SAINT MARTIN EN HAUT.**

REGIONAL 3 – Poule I

* U.S. ANNEMASSE-AMBILLY-GAILLARD (500324)

Le match n° 25633.1 : U.S. ANNEMASSE-AMBILLY- GAILLARD / F.C. CHAMBOTTE se déroulera le samedi 29 novembre 2025 à 20h00 sur le terrain synthétique du stade Henri Jeantet à **VETRAZ MONTHOUX.**

* F.C. COLOMBIER-SATOLAS (581381)

Le match n° 25698.1 : F.C. COLOMBIER-SATOLAS / F.C. BELLE ETOILE MERCURY se déroulera le samedi 29 novembre 2025 à 19h00 au stade Municipal à **COLOMBIER SAUGNIEU**.

* F.C. VEYLE SAONE (580902)

Le match n° 25699.1 : F.C. VEYLE SAONE / F.C. CLUSES se déroulera le dimanche 30 novembre 2025 à 14h30 au stade municipal de **SAINT ANDRE D'HUIRIAT.**

* A.J. AT. VILLENEUVE (533035)

Le match n° 25636.1: A.J. AT. VILLENEUVE / E.S. SEYNOD se déroulera le samedi 29 novembre 2025 à 19h00 sur le terrain synthétique du stade de la Porte de Villeneuve à **GRENOBLE**.

REGIONAL 3 – Poule J

* **E.S. CHILLY** (530036)

Le match n° 26054.1 : E.S. CHILLY / U.S. DIVONNE se déroulera le dimanche 30 novembre 2025 à 14h30 au stade municipal à **CHILLY.**

* S.O. PONT DE CHERUY CHAVANOZ (500340)

Le match n° 26136.1 : S.O. PONT DE CHERUY CHAVANOZ / F.C. COTE SAINT ANDRE se déroulera le samedi 29 novembre 2025 à 19h00 au Complexe Sportif Grammont à **PONT DE CHERUY**.

REPORT DE MATCHS

En raison de la programmation du 8^{ème} tour de la Coupe de France, les rencontres ci-après des championnats régionaux (R1 et R3) prévues pour les 29 et 30 novembre 2025 sont reportées à une date ultérieure :

REGIONAL 1 - Poule B:

- * match n° 20186.1: A.S. CHAVANAY / F.C. RHONE-VALLEES
- * match n° 20187.1: F.C. SAINT CYR COLLONGES AU MONT D'OR / Ent. CREST AOUSTE

REGIONAL 3 – Poule D:

* match n° 24905.1: U.S. ECOTAY-MOINGT / U.S. SAINT GALMIER CHAMBOEUF

REPROGRAMMATION EN ATTENTE:

REGIONAL 3 – Poule E:

La Commission enregistre le report de la rencontre n° 25116.1 : F.C. PEAGEOIS / A.S. MISERIEUX TREVOUX (2), initialement prévue pour le 26 octobre 2025 mais non jouée le 16 novembre 2025 en raison d'un arrêté municipal déclarant le terrain impraticable.

Yves BEGON,	Roland LOUBEYRE
-------------	-----------------

Président de la Commission Secrétaire